

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20260605-01-05-06-2026-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	11

Date de la convocation
28 mai 2026

Numéro délibération
01-05/06/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Et publication

10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin 2026 à 18h00, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Delplancq Thierry, 1er adjoint.

Membres présents : Mme Kilque Sylvie, M. Blanchet Bernard, Mmes Dubois-Massé Annie, Chatelier Anne-Marie, MM. Chasseau Fabrice, Vandé Yves, Mmes Annereau Karine, Galais Sophie, M. Weill Rémi, M. Legros Kévin.

Membres absents : M. Jeannot Phillippe (pouvoir à Delplancq Thierry), M. Souchard Jean-François, Mmes Gadreau Marie et Mme Fourré Cindy.

Quorum : 8

Secrétaire : Galais Sophie

Objet de la délibération : **Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le 1^{er} adjoint informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Le 1^{er} adjoint rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le maire (ou son remplaçant), le remplaçant du maire étant le 1^{er} adjoint, Thierry Delpalncq, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Mme Dubois-Massé Annie et M. Blanchet Bernard,

M Weill Rémi et M. Legros Kévin.

Le 1^{er} adjoint a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le 1^{er} adjoint a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Elections des délégués

Les candidatures sont les suivantes :

- M. JEANNOT Philippe
- Mme LHOMET KILQUE Sylvie
- M. DELPLANCQ Thierry

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	12
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	12
Majorité absolue	7

Proclamation de l'élection des délégués

Ont été proclamés délégués :

- M. JEANNOT Philippe
- Mme LHOMET KILQUE Sylvie
- M. DELPLANCQ Thierry

Elections des suppléants

Les candidatures sont les suivantes :

- CHASSEAU Fabrice
- VANDE Yves
- LEGROS Kévin

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	12
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	12
Majorité absolue	7

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- CHASSEAU Fabrice
- VANDE Yves
- LEGROS Kévin

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le 1^{er} adjoint à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Surin le 5 juin 2026,

Président	Secrétaire
T. Delplanq	S. Galais
	

